

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ALKEMY DEVELOPMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		Chemin de l'Aulieu 74140 SCIEZ		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 8 4 1 2 9 3 8 2 0 0 0 1 2		Néant		☐		
				Exercice N clos le,		31/12/2023		
				Brut		Amortissements, provisions		
				1		2		
						Net		
						3		
Capital souscrit non appelé		(I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 534	AG	24 534		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	42 000	AO		42 000	
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	74 891	AU	64 764	10 127	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	1 629 728	CT		1 629 728	
		Autres participations	CU	103 114	CV		103 114	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	499 905	BE		499 905	
		Prêts	BF	102 250	BG		102 250	
		Autres immobilisations financières*	BH	30	BI		30	
TOTAL (II)		BJ	2 476 454	BK	89 299	2 387 155		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	5 449 745	BU		5 449 745	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	291 436	BY		291 436	
		Autres créances (3)	BZ	6 543 363	CA		6 543 363	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	4 062 291	CE	786 038	3 276 252	
		Disponibilités	CF	631 664	CG		631 664	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	16 978 500	CK	786 038	16 192 462		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW						
Primes de remboursement des obligations		(V) CM						
Ecarts de conversion actif*		(VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	19 454 954	IA	875 337	18 579 617		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ALKEMY DEVELOPMENT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 523 240)			DA	523 240
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	52 324
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	14 986 238
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 011 603
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	16 573 406
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	105 327
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	105 327
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 217 527
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	243 227
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 950
	Dettes fiscales et sociales			DY	27 814
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	401 363
Compte régit.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 900 884	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	18 579 617	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	7 440

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALKEMY DEVELOPMENT		Exercice N		Néant ☐ *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 175	FB	FC	6 175
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF	
		FG	425 189	FH	FI	425 189
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	431 364	FK	FL	431 364
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	19
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	431 384
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	5 599
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	(4 136)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	157 747
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 037
	Salaires et traitements*				FY	183 090
	Charges sociales (10)				FZ	103 084
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) - dotations aux provisions*	HS		GA	19 829
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	136	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	472 389	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(41 004)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	926 807	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	129 315	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	843 718	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	61 877	
Total des produits financiers (V)				GP	1 961 719	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	785 768	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	12 792	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	65 126	
Total des charges financières (VI)				GU	863 687	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 098 031	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 057 026	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS ALKEMY DEVELOPMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	10 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	10 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	51 823	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	15 600	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	67 423	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(57 423)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(12 000)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 403 103	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 391 500	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 011 603	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				1 823		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				50 000		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				15 600		
Produits des cessions d'éléments d'actif					10 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS ALKEMY DEVELOPMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 18 579 617 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 011 603 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

**Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-01 du 11 mars 2022 modifiant le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018 relatif au plan comptable général homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au journal officiel du 18 décembre 2022.

Les principes comptables ont été appliqués avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : .
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

SAS ALKEMY DEVELOPMENT

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

-Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du

SAS ALKEMY DEVELOPMENT **Règles et méthodes comptables**

départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;

-Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).

-Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

-taux actualisation : 3.7%

-revalorisation des salaires : 1%

-charges sociales patronales : 30%

-turn over faible

-taux départ volontaire : 100%

-âge de départ : 64 ans

SAS ALKEMY DEVELOPMENT **Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Par ailleurs, le litige concernant le contrôle Urssaf sur la société Ventimeca Chablais n'est pas résolu. Celui-ci a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif.

De ce fait, la provision liée au risque de garantie actif/passif est maintenue.

En effet, une partie du prix est bloquée

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 535			24 535
Immobilisations incorporelles	24 535			24 535
- Terrains	42 000			42 000
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 500			7 500
- Matériel de transport	2 084			2 084
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 308			65 308
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	116 892			116 892
- Participations évaluées par mise en équivalence	1 630 329	15 000	15 600	1 629 729
- Autres participations	103 114			103 114
- Autres titres immobilisés	499 905			499 905
- Prêts et autres immobilisations financières	30	102 250		102 280
Immobilisations financières	2 233 378	117 250	15 600	2 335 028
ACTIF IMMOBILISE	2 374 804	117 250	15 600	2 476 454

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			117 250	117 250
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			117 250	117 250
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			15 600	15 600
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			15 600	15 600

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan**

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI FAMILY & CO 74140 SCIEZ	2 000		99,50	29 000
SCI KBI 2 74140 SCIEZ	2 100	-11 200	66,67	-4 000
Alkemy Collection 74140 Sciez	100 000	-47 837	0,00	429
Alkemy Consulting 99999 Geneve	18 592		100,00	
Climabat 74140 Sciez	3 000	-49 243	70,00	32 409
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI H2O 74140 SCIEZ	2 000	1 100 431	50,00	95 826
SCI BATIKED 74140 SCIEZ	26 000	359 432	50,00	65 023
SAS VENTIMECA CHABLAIS 74140 SCIEZ	150 000	1 826 966	10,00	667 703
SCI G2G DOUVAIN 74140 SCIEZ	3 000	-8 300	50,00	-2 057
GREEN2GREEN THONON 74140 SCIEZ	30 000		50,00	
SCI SCI ASCENDANCE 74160 COLLONGES-SOUS-SAL			35,00	
SCI KGB 74140 SCIEZ	900		50,00	
SCI AQUABAT SAVOIE 74140 SCIEZ	3 000	160 597	50,00	53 571
Green2Green Margencel 74140 SCIEZ	30 000		50,00	
SAS GREEN2GREEN PUBLIER 74140 SCIEZ	30 000		50,00	
SCI G2G PUBLIER 74140 SCIEZ	3 000	-8 888	50,00	40 992
A.W.S 74140 SCIEZ	100 000	2 261	40,00	-8 102
SAS ALKEMY REAL ESTATE 74140 Sciez	10 000		3000,00	
SAS Climacool 01120 La boisse			24,95	
SCI G2G distrib 74140 Sciez	3 000	6 049	50,00	9 049
G2G Margencel 74140 Sciez	3 000	-105 189	50,00	-52 701
SCI G2kc 74140 Sciez	10 000	4 907	50,00	5 289
SAS Green2Green douvaine 74140 Sciez	30 000		50,00	
SCI SANIBAT 74140 Sciez	2 500	30 307	20,00	11 633
GRen2 Dev SARL 99999 Geneve	18 000		50,00	
SAS Mountains Property 74160 Archamps	3 000		33,00	

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 535			24 535
Immobilisations incorporelles	24 535			24 535
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	879	1 862		2 741
- Matériel de transport	1 357	695		2 051
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 699	17 273		59 972
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	44 935	19 830		64 764
ACTIF IMMOBILISE	69 469	19 830		89 299

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 937 080 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	102 250		102 250
Autres	30		30
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	291 436	291 436	
Autres	6 543 363	6 543 363	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	6 937 080	6 834 800	102 280
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	16 000
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	150
Total	16 150

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 523 238,54 euros décomposé en 32 702 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	105 327				105 327
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	105 327				105 327
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 900 884 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 440	7 440		
- à plus de 1 an à l'origine	1 210 088	348 526	861 562	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 950	10 950		
Dettes fiscales et sociales	27 815	27 815		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	644 591	644 591		
Produits constatés d'avance				
Total	1 900 884	1 039 322	861 562	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	340 315			
(**) Dont envers les associés	243 228			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 243 227 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	10 351
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CREDIT	3 202
BANQUE - INTERETS DEBITEURS A PAYER	456
PROVIS. PR CONGES A PAYER	5 194
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	2 187
A PAYER AUTRES IMPOTS ET TAXES	4 207
Total	25 597

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	6 175		6 175
Produits des activités annexes	425 190		425 190
TOTAL	431 365		431 365

SAS ALKEMY DEVELOPMENT

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 093 euros

ANNECY

BONNEVILLE

CHAMBÉRY

GRENOBLE

GRÉSY-SUR-AIX

SALLANCHES

THONON-LES-BAINS

VILLE-LA-GRAND

GENÈVE

ALKEMY DEVELOPMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 523 240 €

30 chemin de l'Aulieu

Bonnatrait

74140 SCIEZ

RCS : THONON LES BAINS 484 129 382

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

COFIDEST AUDIT

Arcopole A

2 impasse de la Source

74200 Thonon-les-Bains

04 50 71 62 66

COFIDEST.COM



ALKEMY DEVELOPMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la SAS ALKEMY DEVELOPMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ALKEMY DEVELOPMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés que les valeurs d'inventaire des titres de participation sont au moins égales aux valeurs nettes comptables figurant au bilan. Nous estimons que les éléments retenus pour déterminer les valeurs d'inventaire, conformément aux principes comptables énoncés à la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, sont pertinents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

COFIDEST.COM



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

COFIDEST.COM



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à THONON LES BAINS,
Le 11 avril 2024
Le commissaire aux comptes

SAS COFIDEST AUDIT
Cyrille FAYETTE
Associé

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	24 535	24 535		
Immobilisations corporelles				
Terrains	42 000		42 000	42 000
Autres immobilisations corporelles	74 892	64 764	10 127	29 957
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 732 843		1 732 843	1 733 443
Autres titres immobilisés	499 905		499 905	499 905
Prêts	102 250		102 250	
Autres immobilisations financières	30		30	30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 476 454	89 299	2 387 155	2 305 335
Stocks				
Marchandises	5 449 745		5 449 745	2 198 496
Créances				
Clients et comptes rattachés	291 436		291 436	256 135
Fournisseurs débiteurs	150		150	4 673
Etat, Impôts sur les bénéfices	36 200		36 200	60 829
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	67 205		67 205	7 081
Autres créances	6 439 808		6 439 808	5 414 510
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 062 291	786 038	3 276 253	4 721 933
Disponibilités	631 664		631 664	3 060 670
Charges constatées d'avance				12 103
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 978 500	786 038	16 192 462	15 736 430
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	19 454 955	875 337	18 579 617	18 041 765

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Bilan**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	523 240	523 240
Réserve légale	52 324	52 324
Autres réserves	14 986 239	13 721 945
Résultat de l'exercice	1 011 603	1 664 293
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 573 406	15 961 803
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	105 327	105 327
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	105 327	105 327
Emprunts	1 210 088	1 551 102
Découverts et concours bancaires	7 440	10 398
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 217 528	1 561 500
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	243 228	348 982
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 950	37 745
Personnel	7 315	4 647
Organismes sociaux	14 228	13 111
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 071	4 287
Autres dettes fiscales et sociales	5 200	3 000
Dettes fiscales et sociales	27 815	25 045
Autres dettes	401 364	1 364
TOTAL DETTES	1 900 884	1 974 635
TOTAL PASSIF	18 579 617	18 041 765

*Le Commissaire
aux comptes*

SAS ALKEMY DEVELOPMENT

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS					
Ventes de marchandises	6 175	1,43	1 483 518	78,91	-1 477 343
Production vendue	425 190	98,57	396 582	21,09	28 608
Autres produits	20		1 905	0,10	-1 886
Total	431 385	100,00	1 882 006	100,10	-1 450 621
CONSOMMATION M/SES & MAT					
Achats de marchandises	5 599	1,30	177	0,01	5 422
Variation de stock (m/ses)			1 120 000	59,57	-1 120 000
Achats de m.p & aut.approv.	-4 136	-0,96	-4 487	-0,24	351
Total	1 463	0,34	1 115 689	59,34	-1 114 226
MARGE SUR M/SES & MAT	429 921	99,67	766 316	40,76	-336 395
CHARGES					
Autres achats & charges externes	157 748	36,57	279 873	14,89	-122 125
Impôts, taxes et vers. assim.	7 038	1,63	8 702	0,46	-1 664
Salaires et Traitements	183 090	42,44	172 985	9,20	10 105
Charges sociales	103 084	23,90	87 831	4,67	15 253
Amortissements et provisions	19 830	4,60	25 507	1,36	-5 677
Autres charges	136	0,03	438	0,02	-302
Total	470 926	109,17	575 336	30,60	-104 410
RESULTAT D'EXPLOITATION	-41 005	-9,51	190 980	10,16	-231 985
Produits financiers	1 961 719	454,77	561 258	29,85	1 400 461
Charges financières	863 688	200,22	855 904	45,52	7 784
Résultat financier	1 098 032	254,55	-294 646	-15,67	1 392 677
RESULTAT COURANT	1 057 027	245,04	-103 666	-5,51	1 160 692
Produits exceptionnels	10 000	2,32	1 926 389	102,46	-1 916 389
Charges exceptionnelles	67 423	15,63	170 430	9,06	-103 007
Résultat exceptionnel	-57 423	-13,31	1 755 959	93,40	-1 813 382
Impôts sur les bénéfices	-12 000	-2,78	-12 000	-0,64	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 011 603	234,51	1 664 293	88,52	-652 690

Le Commissaire
aux comptes

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SAS ALKEMY DEVELOPMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 18 579 617 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 011 603 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-01 du 11 mars 2022 modifiant le règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018 relatif au plan comptable général homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au journal officiel du 18 décembre 2022.

Les principes comptables ont été appliqués avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

**Le Commissaire
aux comptes**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : .
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Le Commissaire aux comptes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

-Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du

SAS ALKEMY DEVELOPMENT **Règles et méthodes comptables**

départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;

-Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).

-Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

-taux actualisation : 3.7%

-revalorisation des salaires : 1%

-charges sociales patronales : 30%

-turn over faible

-taux départ volontaire : 100%

-âge de départ : 64 ans

**Le Commissaire
aux comptes**

SAS ALKEMY DEVELOPMENT **Faits caractéristiques****Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Par ailleurs, le litige concernant le contrôle Urssaf sur la société Ventimeca Chablais n'est pas résolu. Celui-ci a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif.

De ce fait, la provision liée au risque de garantie actif/passif est maintenue.

En effet, une partie du prix est bloquée

**Le Commissaire
aux comptes**

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 535			24 535
Immobilisations incorporelles	24 535			24 535
- Terrains	42 000			42 000
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 500			7 500
- Matériel de transport	2 084			2 084
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 308			65 308
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	116 892			116 892
- Participations évaluées par mise en équivalence	1 630 329	15 000	15 600	1 629 729
- Autres participations	103 114			103 114
- Autres titres immobilisés	499 905			499 905
- Prêts et autres immobilisations financières	30	102 250		102 280
Immobilisations financières	2 233 378	117 250	15 600	2 335 028
ACTIF IMMOBILISE	2 374 804	117 250	15 600	2 476 454

**Le Commissaire
aux comptes**

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			117 250	117 250
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			117 250	117 250
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			15 600	15 600
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			15 600	15 600

**Le Commissaire
aux comptes**

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan**

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI FAMILY & CO 74140 SCIEZ	2 000		99,50	29 000
SCI KBI 2 74140 SCIEZ	2 100	-11 200	66,67	-4 000
Alkemy Collection 74140 Sciez	100 000	-47 837	0,00	429
Alkemy Consulting 99999 Geneve	18 592		100,00	
Climabat 74140 Sciez	3 000	-49 243	70,00	32 409
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI H2O 74140 SCIEZ	2 000	1 100 431	50,00	95 826
SCI BATIKED 74140 SCIEZ	26 000	359 432	50,00	65 023
SAS VENTIMECA CHABLAIS 74140 SCIEZ	150 000	1 826 966	10,00	667 703
SCI G2G DOUVAIN 74140 SCIEZ	3 000	-8 300	50,00	-2 057
GREEN2GREEN THONON 74140 SCIEZ	30 000		50,00	
SCI SCI ASCENDANCE 74160 COLLONGES-SOUS-SAL			35,00	
SCI KGB 74140 SCIEZ	900		50,00	
SCI AQUABAT SAVOIE 74140 SCIEZ	3 000	160 597	50,00	53 571
Green2Green Margencel 74140 SCIEZ	30 000		50,00	
SAS GREEN2GREEN PUBLIER 74140 SCIEZ	30 000		50,00	
SCI G2G PUBLIER 74140 SCIEZ	3 000	-8 888	50,00	40 992
A.W.S 74140 SCIEZ	100 000	2 261	40,00	-8 102
SAS ALKEMY REAL ESTATE 74140 Sciez	10 000		3000,00	
SAS Climacool 01120 La boisse			24,95	
SCI G2G distrib 74140 Sciez	3 000	6 049	50,00	9 049
G2G Margencel 74140 Sciez	3 000	-105 189	50,00	-52 701
SCI G2kc 74140 Sciez	10 000	4 907	50,00	5 289
SAS Green2Green douvaine 74140 Sciez	30 000		50,00	
SCI SANIBAT 74140 Sciez	2 500	30 307	20,00	11 633
GRen2 Dev SARL 99999 Geneve	18 000		50,00	
SAS Mountains Property 74160 Archamps	3 000		33,00	

Le Commissaire
aux comptes

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 535			24 535
Immobilisations incorporelles	24 535			24 535
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	879	1 862		2 741
- Matériel de transport	1 357	695		2 051
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 699	17 273		59 972
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	44 935	19 830		64 764
ACTIF IMMOBILISE	69 469	19 830		89 299

Le Commissaire
aux comptes

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 937 080 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	102 250		102 250
Autres	30		30
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	291 436	291 436	
Autres	6 543 363	6 543 363	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	6 937 080	6 834 800	102 280
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

*Le Commissaire
aux comptes*

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	16 000
FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	150
Total	16 150

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 523 238,54 euros décomposé en 32 702 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	105 327				105 327
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	105 327				105 327
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

**Le Commissaire
aux comptes**

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 900 884 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 440	7 440		
- à plus de 1 an à l'origine	1 210 088	348 526	861 562	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**) (***)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 950	10 950		
Dettes fiscales et sociales	27 815	27 815		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	644 591	644 591		
Produits constatés d'avance				
Total	1 900 884	1 039 322	861 562	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	340 315			
(**) Dont envers les associés	243 228			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 243 227 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	10 351
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CREDIT	3 202
BANQUE - INTERETS DEBITEURS A PAYER	456
PROVIS. PR CONGES A PAYER	5 194
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	2 187
A PAYER AUTRES IMPOTS ET TAXES	4 207
Total	25 597

SAS ALKEMY DEVELOPMENT**Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	6 175		6 175
Produits des activités annexes	425 190		425 190
TOTAL	431 365		431 365

**Le Commissaire
aux comptes**

SAS ALKEMY DEVELOPMENT

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 4 093 euros

Le Commissaire
aux comptes